



Rapport d'enquête technique

BLACK SAMBUCCA ANTHINEAS

Bureau d'enquêtes sur les événements de mer

Rapport d'enquête technique

Abordage

du voilier

BLACK SAMBUCCA

par le chalutier

ANTHINEAS

**Survenu le 17 octobre 2008
au large des Sables d'Olonne**

Avertissement

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions du titre III de la loi n° 2002-3 du 3 janvier 2002 et du décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 relatifs aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre, ainsi qu'à celles du "Code pour la conduite des enquêtes sur les accidents" de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), résolution MSC 255(84).

Il exprime les conclusions auxquelles sont parvenus les enquêteurs du *BEA*mer sur les circonstances et les causes de l'événement analysé.

Conformément aux dispositions susvisées, l'analyse de cet événement n'a pas été conduite de façon à établir ou attribuer des fautes à caractère pénal ou encore à évaluer des responsabilités individuelles ou collectives à caractère civil. **Son seul objectif a été d'en tirer des enseignements susceptibles de prévenir de futurs sinistres du même type.** En conséquence, l'utilisation de ce rapport à d'autres fins que la prévention pourrait conduire à des interprétations erronées.

CONTENTS

1	SOURCES	Page 6
2	NAVIRES & EQUIPAGES	Page 6
3	CIRCONSTANCES	Page 6
4	CONSEQUENCES	Page 7
5	OBSERVATIONS	Page 7
6	RECOMMANDATIONS	Page 9

ANNEXES

- A. Décision d'ouverture d'enquête
- B. Dossier photographique

Liste des abréviations

AIS	:	Système d'identification automatique des navires (<i>Automatic Identification System</i>)
BEAmer	:	Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer
CROSS	:	Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage
RIPAM	:	Règlement International pour prévenir les abordages en mer
SITREP	:	<i>SITuation REPort</i>

1 SOURCES

Rapports de mer, interviews des équipages, SITREP du CROSS Etel.

2 NAVIRES & EQUIPAGES

2.1 *BLACK SAMBUCCA (HUGO BOSS)*

Voilier de course classe 60 pieds open IMOCA, inscrit au « Vendée Globe 2008 ».

Skipper : 33 ans, skipper professionnel de course au large.

Patron (*Boat Captain*) : 29 ans, skipper professionnel.

Equipier : titulaire du brevet de Yachtmaster depuis 2003, régatier de haut niveau, nombreux convoys en tant que skipper.

Est actuellement le gréeur de « Thomson Racing Team ».

2.2 *ANTHINEAS*

Chalutier en métal de 22,90 m, 220 t de déplacement en charge, 498 kW , construit en 1991, immatriculé aux Sables d'Olonne LS 753559.

Armateur : Armement Coopératif Artisanal Vendéen.

Patron : 42 ans, brevets de lieutenant de pêche et de patron de pêche depuis 2003, ancien patron du chalutier *LES BARGES*.

Chef mécanicien : 32 ans, brevets de lieutenant de pêche en 2000 et patron de pêche en 2005.

Deux Matelots : 32 ans, certificat de fin d'études maritimes pêche/pont et 42 ans, portugais, sans qualification.

3 CIRCONSTANCES

Heure locale : UTC +1

Conditions météorologiques : ciel clair, pleine lune, bonne visibilité, vent d'Est (080) pour 13 nœuds, mer peu agitée. PM à 05H38, coefficient 103.

02h30 : L'*ANTHINEAS* remonte son train de pêche.

02h40 : Le skipper de *BLACK SAMBUCCA* passe le quart à l'équipier ; voilier bout au vent, sans erre, grand'voile haute, moteur stoppé, feu tricolore et flash de tête de mât allumés, projecteur de manœuvre plage avant et projecteurs de pont (réglage grand'voile) allumés, AIS, radar et transpondeur radar en fonction. Sept autres voiliers 60' IMOCA, à la dérive en rade, attendent la marée pour se présenter dans le chenal, de nombreux bateaux de pêche rentrent et sortent du port ou sont en pêche à quelques milles au large. L'équipier de quart partage son temps entre la veille nautique dans le cockpit et la surveillance de la dérive à la table à cartes.

03h00 : *ANTHINEAS* commence son transit vers le port des Sables d'Olonne. Le patron est de quart en passerelle, assis dans le fauteuil de veille, les radars sont saturés d'échos de terre et d'émissions de transpondeurs.

03h09 : Quelques instants avant la collision, l'équipier de quart de *BLACK SAMBUCCA* se rend compte que l'un des navires de pêche, qu'il croyait en éloignement, est en fait tout proche (< 200m) et en route de collision. Il hurle de lancer le moteur, mais le reste de l'équipage dort.

03h10 : *ANTHINEAS* aborde *BLACK SAMBUCCA*. Le patron n'avait pas vu le voilier. Il bat arrière toute sans casser totalement son erre, puis fait un cercle pour revenir vers le voilier. Position : 46°27,419 N - 001°47,438 W.

4 CONSEQUENCES

Le voilier a deux cloisons cassées, le bordé tribord est endommagé sur 5 mètres, le mât est tombé, s'est cassé en deux, les haubans ont dû être sectionnés. *BLACK SAMBUCCA* a pu mettre en route son moteur et gagner le port par ses propres moyens. Pas de dégâts notables sur *ANTHINEAS*.

5 OBSERVATIONS

5.1 Radars

A bord du voilier, le radar est inexploitable car il est saturé par les émissions du transpondeur radar, très sollicité en raison du trafic important.

A bord d'*ANTHINEAS*, les radars sont également saturés par les échos de terre et les échos générés par les transpondeurs radar des voiliers. Seuls des réglages adaptés à la situation et une veille permanente par un opérateur qualifié permettraient d'exploiter le radar de façon utile dans un tel environnement.

5.2 Veille visuelle

A bord de *BLACK SAMBUCCA*, il faut être debout dans le cockpit pour faire une veille efficace sur l'avant, en raison de la hauteur du roof. L'homme de quart était, semble-t-il, plus préoccupé par la surveillance de la dérive que par la veille nautique, et a vraisemblablement passé plus de temps à l'intérieur qu'à l'extérieur.

A bord d'*ANTHINEAS*, lorsque l'homme de quart est assis dans le fauteuil de veille, le champ de vision est très restreint verticalement : environ 3° au-dessus de l'horizontale et 2° en-dessous. En conséquence, un feu de voilier situé à 30 mètres au-dessus de l'eau disparaît à la vue à 500 mètres environ sur l'avant. Le champ horizontal n'est libre qu'entre les gisements bâbord 78° et tribord 102° (position de la cabine du patron et de la cloison arrière de la passerelle). La veille visuelle ne peut être efficace que si l'homme de quart se place sur l'avant de la passerelle, d'où il ne peut surveiller ni les radars ni la navigation.

5.3 Feux et éclairage

A bord de *BLACK SAMBUCCA*, les feux de navigation réglementaires, feu tricolore en tête de mât, sont allumés, ainsi qu'une lampe flash blanche (*strobe light*) également située en tête de mât, environ 30 mètres au-dessus de l'eau. Le pont avant est éclairé par un projecteur non éblouissant. La grand'voile noire avec des lettres blanches est éclairée par des projecteurs situés dans le pont et destinés à vérifier les réglages et non à attirer l'attention. Le voilier n'étant pas manœuvrant, les feux de route ne sont pas adaptés à la situation.

A bord d'*ANTHINEAS*, les feux de route réglementaires sont allumés ainsi que les feux de travail situés en arrière de la passerelle. Ces feux sont à halogène, ce qui leur donne une couleur ambrée. Les feux avant n'ont été allumés qu'après la collision.

5.4 Information nautique

Les jours et heures probables d'arrivée en rade des Sables d'Olonne des différents concurrents n'ont pas été signalés aux marins pêcheurs.

6 RECOMMANDATIONS

Le *BEA*mer rappelle :

- 6.1** La veille nautique doit être assurée conformément au RIPAM, règle 5.
A bord des navires de pêche, lorsque le champ de vision est restreint, que la veille en environnement chargé doit être également assurée depuis la partie avant de la timonerie.

Le *BEA*mer recommande :

Aux skippers :

- 6.2** Le feu tricolore en tête de mât est particulièrement bien adapté à l'anticollision avec de gros navires de commerce. En revanche, avec des petits bâtiments en situation rapprochée, il se situe à une hauteur telle qu'il n'est pas facilement identifiable, voire invisible dans le cas d'une passerelle couverte comme celle de l'*ANTHINEAS*.
Des feux de route additionnels sur les balcons avant et arrière devraient être ajoutés en approche de port ou en environnement chargé.

Aux organisateurs de manifestations nautiques :

- 6.3** Lors de toute manifestation nautique entraînant le regroupement de voiliers convoyés par des équipages réduits, l'organisateur devrait faire publier un avis aux navigateurs et éventuellement organiser l'accueil de ces voiliers arrivant au port.

ANNEXES

A. Décision d'ouverture d'enquête

B. Dossier photographique

Décision d'ouverture d'enquête



D É C I S I O N

Le Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire;

- Vu** la loi n° 2002-3 du 3 janvier 2002 relative aux enquêtes techniques après événements de mer ;
- Vu** le décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 relatif aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre ;
- Vu** le décret du 09 septembre 2008 portant délégation de signature (Bureau d'enquêtes sur les événements de mer) ;
- Vu** le décret du 09 juin 2008 portant nomination du Directeur du Bureau d'enquêtes sur les événements de mer ;
- Vu** le SITREP DIV OMI 1062 établi le 17 octobre 2008 par le CROSS Etel ;

D E C I D E

Article 1 : En application de l'article 14 de la loi sus-visée, une enquête technique est ouverte concernant l'abordage du voilier *BLACK SAMBUCCA* par le chalutier *ANTHINEAS* survenu le 17 octobre 2008 au large des Sables d'Olonne.

Article 2 : Elle aura pour but de rechercher les causes et de tirer les enseignements que ces événements comportent pour la sécurité maritime, et sera menée dans le respect des textes applicables, notamment le titre III de la loi sus-visée et la résolution MSC.255 (84) de l'Organisation Maritime Internationale.

Pour le Ministre et par délégation
le Directeur par intérim du BEAmer
Germain Verlet



Ministère de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement durable,
et de l'Aménagement
du Territoire

BEAmer

Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE CEDEX
téléphone : 33 (0) 1 40 81 38 24
télécopie : 33 (0) 1 40 81 38 42
Bea-Mer@developpement-durable.gouv.fr

Dossier photographique

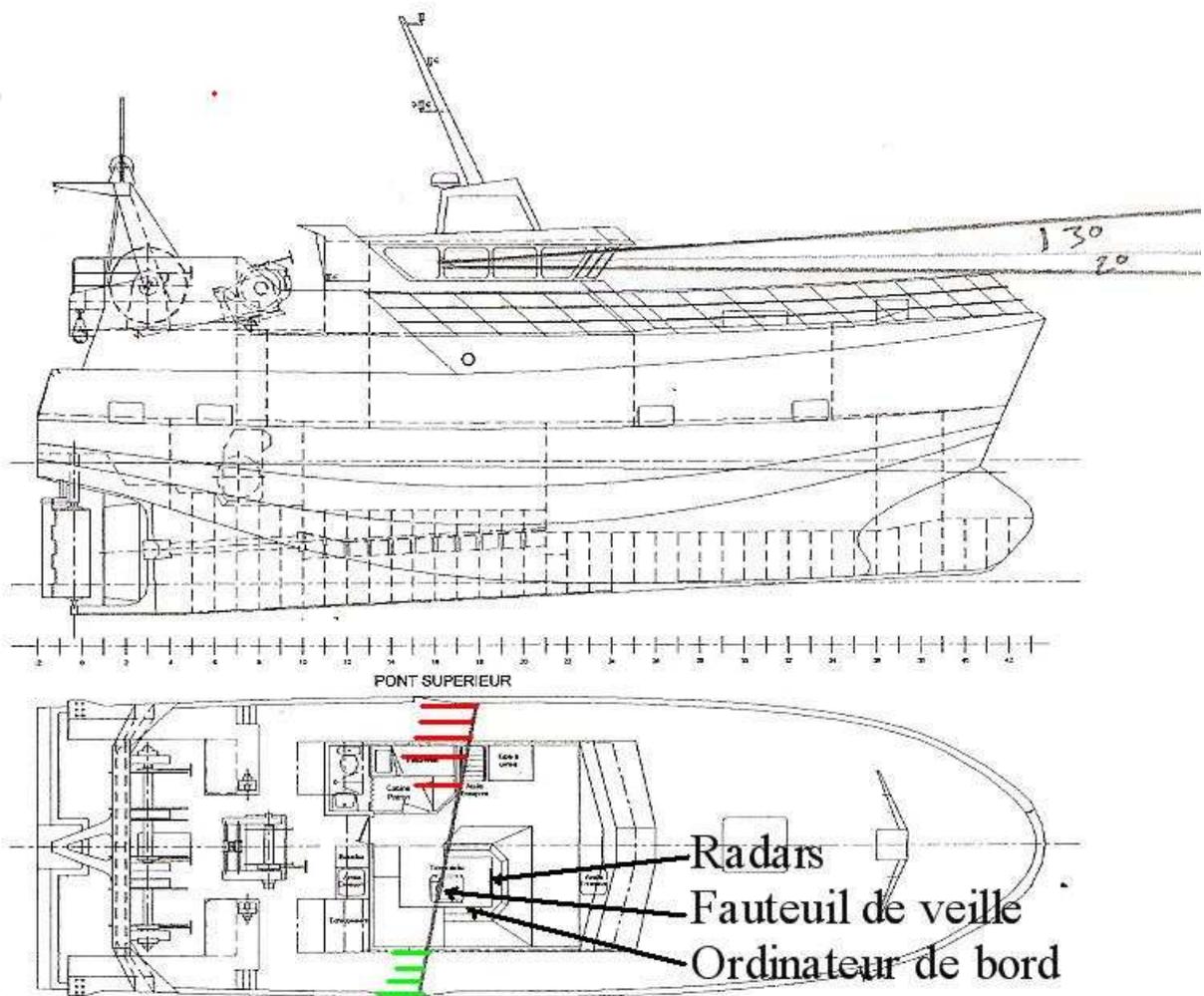


L'homme de quart assis sur le fauteuil de veille



L'avant vu du fauteuil de veille

Indicateurs Radar



Champs de vision vertical et horizontal

Photo AFP





Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire

Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer

Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex
téléphone : +33 (0) 1 40 81 38 24 - télécopie : +33 (0) 1 40 81 38 42
www.beamer-france.org
bea-mer@developpement-durable.gouv.fr